

près de mes curés, alors qu'il était chargé de recueillir des abonnements pour trois de nos publications catholiques du Manitoba; et c'est dans cette lettre privée de janvier, et non dans ma circulaire de novembre, que j'ai recommandé, comme c'était mon droit, l'*Action Sociale* et le *Droit*.

Est-ce assez clair et votre idée d'un faux n'est-elle pas au moins étrange si elle n'est pas malhonnête?

Et vous osez dire, M. le Rédacteur, que la fameuse dépêche de Winnipeg disant que j'avais défendu à mes fidèles de lire le *Canada*, la *Presse*, la *Patrie*, le *Soleil*, était basée sur ma lettre de janvier qui vous est, dites-vous, tombée sous les yeux quand cette lettre ne dit pas un seul mot de cette prétendue condamnation!

Tout homme franc et loyal conclura deux choses de ces faits: la première est que la dépêche de Winnipeg affirmant ma condamnation supposée de quatre journaux français, journaux purement politiques, est un mensonge effronté fabriqué par un politicien de bas étage; la seconde conclusion des faits énumérés plus haut est que ma déclaration disant que je n'ai pas dit un mot des journaux dans ma dernière circulaire de novembre reste vraie, inattaquable, et que ceux qui y ont ajouté une foi *explicite* ont simplement respecté la parole d'un archevêque.

Or, votre article, M. le Rédacteur, tend à me faire passer pour un homme à la mémoire trop courte ou simplement pour un menteur et cela tout en ayant l'air de vous attaquer seulement à deux confrères traités par vous de menteurs et de faussaires.

Et vous osez demander une explication, en disant que la morale publique l'exige!

Votre article, M. le Rédacteur, est un outrage à la morale publique parce que, outre l'accusation odieuse qu'il fait planer sur moi, vous dites une fausseté, à savoir, que ma lettre privée de janvier, non pas ma circulaire, a été adressée à nombre de personnes, alors qu'elle a été simplement présentée à qui de droit par le R. P. Blais.

Vraiment, il y a bien lieu de prendre une assurance contre un journal quand il se permet ainsi de jeter le discrédit sur un archevêque qui ne l'a nullement provoqué.

■ Espérant que vous me rendrez la justice de publier cette lettre dans votre journal, j'ai l'honneur d'être, M. le Rédacteur, votre humble serviteur,

† ADELARD, O. M. I., Arch. de St-Boniface.

— Le cardinal Mermillod visitait un jour une petite école. En entrant, il vit sur le tableau noir toutes les lettres de l'alphabet. "C'est bien long tout cela," dit-il aux enfants. "Je vais vous enseigner un alphabet bien plus court. Il ne se compose que de quatre lettres qui sont le gage de votre succès: O. B. I. C."